



TOURNOI OPEN TROIS BANDES SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 Juillet 2024

Article 1 – Généralités

Le Billard Club de Villefranche/Saône (69) organise un tournoi du type "Open" au mode de jeu 3 bandes, les 6 et 7 Juillet 2024.

Le tournoi est ouvert à tous.

Les règles du jeu sont celles de la F.F.B. au jeu de trois bandes, et tout joueur s'engage à respecter ce règlement.

Article 2 – Participation

Les engagements seront retenus dans l'ordre chronologique des dates d'inscription, accompagnés du règlement de l'inscription (par chèque libellé à l'ordre du BCV).

Le montant de l'inscription est fixé à **35 €**.

Chaque joueur est tenu de communiquer la catégorie dans lequel il évolue en jeu de trois bandes ; Cette classification, vérifiée par l'organisateur, servira à déterminer les handicaps selon le dernier classement.

Article 3 – Handicaps

MASTER	28 POINTS OU PLUS
NATIONAL 1 PLUS DE 0.750	22 POINTS
NATIONAL 1 MOINS DE 0.750	19 POINTS
NATIONAL 2	16 POINTS
NATIONAL 3	13 POINTS
REGIONAL	10 POINTS

Article 4 – Fonctionnement du tournoi

Les joueurs seront répartis équitablement dans chaque poule par l'organisateur, en fonction de leur catégorie.

Avec 48 engagés, les éliminatoires se dérouleront par roulement sur 8 billards (dont trois 3,10m), en 8 poules de 6 joueurs, en un seul set avec reprise.

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les phases finales, les deux suivants pour les phases finales du tournoi complémentaire, et les deux derniers seront éliminés.

Les phases finales se dérouleront par élimination directe, les 1/8ème et 1/4 de finales en un seul set sans reprise, les 1/2 finale et la finale en un seul set sans reprise avec distance rallongée de 50%.

Article 5 – Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par les joueurs eux même, en auto-arbitrage. Toutefois, sur demande d'un des 2 joueurs, un arbitre pourra être désigné, selon le tableau établi par le directeur de jeu.

La feuille de match, comportant points et reprises, sera remplie par les 2 joueurs (ou par l'arbitre désigné) et remise au directeur de jeu.

En cas de litige ou de contestation, il sera fait appel au directeur de jeu, dont les décisions seront sans appel.

Article 6 – Dotation du tournoi (sur une base de 48 joueurs)

Les primes seront attribuées en espèce, selon le tableau suivant :

Tournoi général

- Perdants des 1/8 finale 30 €
- Perdants des 1/4 finale 75 €
- Perdants de 1/2 finale 120 €
- Perdant de finale 350 €
- Vainqueur du tournoi 500 €

Tournoi complémentaire

- Perdants 1/2 finale 40 €
- Perdant de finale 70 €
- Vainqueur tournoi 100 €

Le BCV se réservant le droit de modifier les primes en cas de nombre d'engagements insuffisants. Le règlement sportif détaillé et le déroulement des éliminatoires seront affichés dans les locaux du BCV.

Il est demandé aux joueurs d'être présents au club dès 8h30 sur les deux jours. La restauration, pour ceux qui le désirent, est assurée sur place.

Liste d'hôtels proposés (réservation à effectuer directement par les joueurs)
NE TARDEZ PAS POUR RESERVER L'HOTEL (DEBUT JUILLET = DEPARTS EN VACANCES) .

- IBIS Budget (Villefranche) 08 92 68 31 82 - CAMPANILE (Villefranche) 04 74 68 07 58
 - IBIS (Villefranche) 04 74 68 22 23 - BALLADINS (Villefranche) 04 74 62 89 13
 - NEWPORT (Villefranche) 04 74 68 75 59 - LIBERTY (Villefranche) 04 74 68 36 13
 - AMBIANCE (Limas) 04 74 68 51 79 - KYRIAD (Villefranche) 04 74 62 01 04
- Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le BCV.